



Paris, le 19 octobre 2021, 7h30

RÉDUCTION DU CAPITAL PAR VOIE D'ANNULATION D' ACTIONS PROPRES

Conformément à l'autorisation donnée par les Assemblées Générales Mixtes des actionnaires et des associés commandités du 9 décembre 2020 (2^e résolution), le Collège de la Gérance a décidé le 15 octobre 2021 de procéder à l'annulation des 1 500 000 actions acquises dans le cadre de la deuxième tranche du programme de rachat d'actions lancé le 6 janvier 2021. La deuxième tranche a été lancée le 12 juillet 2021 pour une durée maximale de quatre mois avec un montant maximum de 60 millions d'euros affecté à l'acquisition d'un maximum de 1,5 million d'actions. Cette tranche a été finalisée le 4 octobre 2021 avec l'acquisition de 1,5 million d'actions. La réduction du capital est effective le 19 octobre 2021 comme indiqué dans l'avis Euronext en date du 15 octobre 2021.

A l'issue de cette annulation, le capital social est ramené à 128 097 350 euros, divisé en 102 477 880 actions (102 471 190 actions ordinaires et 6 690 actions de préférence (sans droit de vote)).



Certifié avec
wiztrust

Contact

RUBIS – Direction juridique
Tél : 01 44 17 95 95